



GRUPE RESSOURCE

PHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

PROCOLE CIRCONSCRIPTION MONTBÉLIARD 2: PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

- Cyrille Gillot : Inspecteur EN
- Maud Bidot : Conseillère pédagogique, référente PHARe
- Bérengère Vesin : Conseillère pédagogique
- Sophie Rubi : Directrice école REP+ : Coteau Jouvent
- Marianne Deur : Directrice école REP+ : Petit Chênois
- Florence Baradel : Directrice école : Victor Hugo
- Manon Merzoug : Psychologue EN
- Audrey Guillemin Laborne : Infirmière EN

GROUPE RESSOURCE

- La question du harcèlement.
- La mise en oeuvre de pHARe.

**2022-2023 :
ENSEIGNANTS ET
DIRECTEURS**

**2023-2024 :
DIRECTEURS**

- Présentation protocole de circonscription.
- Aide à la rédaction du protocole école.
- Outils: ateliers psycho-Lévine et signaux faibles.

**FORMATION ET
ACCOMPAGNEMENT**

AXE 1: PREVENIR

**FORMATION ET
ACCOMPAGNEMENT**

RESSOURCES

**ACTIONS DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
SCOLAIRE**

- Elaborer le plan de prévention école
- S'approprier les outils
- Programmer des temps d'échanges réguliers

**ACTIONS PRÉVENTION
HARCÈLEMENT**

- Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école (novembre)
- Participation au concours NAH (primaire et élémentaire)
- Mettre en place 10 heures d'apprentissage

**ACTIONS
CLIMAT SCOLAIRE**

**SOUTIEN
COMPORTEMENT
POSITIF**
Annexe 2P

**ATELIERS
EMOTIONS**
Annexe 1P

- Guide : "Agir contre le harcèlement dans mon école"
Annexe 3P
- Des albums pour les 3 cycles
Annexe 4P: "Bibliographie..."
- Des idées de séances au cycle 2
Annexe 5P
- Des idées de séances au cycle 3
Annexe 6P : "Cycle 3"

EQUIPE ECOLE

EQUIPE ECOLE

FAITS NON RÉVÉLÉS: SUSPICION PAR UN OU PLUSIEURS MEMBRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

FAITS RÉVÉLÉS GRÂCE:

- à un élève victime qui se confie

- aux investigations citées précédemment

- à un élève ou un adulte qui a connaissance d'une situation de harcèlement

- au référent départemental qui a contacté l'école

FICHE DE REPÉRAGE À COMPLÉTER (ANNEXE 1D), EN S'APPUYANT SUR:

- Entretien avec la famille en s'aidant du volet "maison" avec précaution

- Observations au sein de l'école

- Prise de renseignements auprès des services concernés en s'aidant du volet "cantine"

ANALYSE DE LA FICHE DE REPÉRAGE COMPLÈTE

Situation qui ne relève pas du harcèlement

Situation qui relève du harcèlement

FICHE ARCHIVÉE À L'ÉCOLE ET SITUATION SOUS VIGILANCE

FICHE DE SITUATION À COMPLÉTER (ANNEXE 2D) PAR LE DIRECTEUR

En aucun cas, l'information ne doit être transmise à une autre instance ou personne que le groupe ressource.

AXE 2: DETECTER

RECUEILLE ET ANALYSE LES FICHES TRANSMISES (ANNEXES 1D ET 2D)

GROUPE RESSOURCE

Définition:

Le harcèlement = violence répétée (verbale, physique, psychologique) fait d'une ou de plusieurs personnes à l'encontre d'une victime. Le harcèlement se manifeste entre autres par des intimidations, insultes, menaces, moqueries, humiliations, chantages, agressions physiques... Les trois caractéristiques du harcèlement sont :

- 1- **Conduite nuisible** adoptée **intentionnellement** (agissement délibéré)
- 2- **Répétition** (≠ altercation ponctuelle, chamailleries, bagarres)
- 3- **Dissymétrie** réelle ou perçue des rapports de force (relation caractérisée par une domination)

GROUPE RESSOURCE

PRISE DE CONTACT AVEC LE DIRECTEUR D'ÉCOLE

- Propose plusieurs réponses selon une gradation

- Intervient en appui auprès des équipes

AXE 3 : TRAITER

4) MISE EN APPLICATION PAR LE DIRECTEUR DU DÉCRET DU 16/08/2023

1) MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE (MPP) MENÉE PAR DES PERSONNELS FORMÉS

- Conduite des entretiens MPP :
[Annexe 5 T](#)
- Avec l'élève cible :
[\(Annexe 1 T\)](#)
- Avec les élèves présumés auteurs :
[\(Annexe 3 T\)](#)

2) MISE EN PLACE DE RÉUNIONS D'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

- Avec les parents de l'élève cible :
[\(Annexe 2 T\)](#)
- Avec les parents des élèves
présumés auteurs :
[\(Annexe 4 T\)](#)

3) DÉCLENCHEMENT DU PROTOCOLE NATIONALE EN PRÉSENCE D'UN MEMBRE DU GROUPE RESSOURCE (RÉDACTION DU 'N FAIT ÉTABLISSEMENT PAR LE DIRECTEUR)

EQUIPE ECOLE

GROUPE RESSOURCE

SUIVI ET BILAN DES
MESURES PRISES

AXE 4 : SUIVRE

1) MISE EN OEUVRE ET SUIVI
DES MESURES PRISES

2) INFORMATION AUPRÈS
DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
ELARGIE DES MESURES
PRISES

3) POINTS RÉGULIERS
AVEC LES ÉLÈVES
CONCERNÉS ET LEURS
PARENTS

EQUIPE ECOLE

Démarches à effectuer pour demander une intervention du groupe ressource : Envoyer par mail la fiche « Annexe 1D » et « Annexe2D » à la référente de circonscription et au secrétariat :

maud.bidot@ac-besancon.fr
ce.ienm2.dsden25@ac-besancon.fr

Intervention par les membres du groupe ressource selon le secteur de collège de votre école :

Secteur Lou Blazer : Audrey Guillemain Laborne et Florence Baradel

Secteur Guynemer : Sophie Rubi et Maud Bidot

Secteur Olympe de Gouge : Marianne Deur et Bérengère Vesin

Appui sur tous les secteurs : Mr Gillot et Mme Merzoug

CONTACTS

AU NIVEAU ACADEMIQUE

Référente : Emmanuelle Hardy

- ♦
- ♦

AU NIVEAU NATIONAL

3018

- ♦
- ♦